



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

CPTS DE PANTIN

- **Faciliter** l'accès aux soins sur le territoire
- **Organiser** les parcours de soins
- **Mettre en place** des actions de prévention
- **Améliorer** la qualité des soins
- **Accompagner** l'accueil des professionnel·les



www.cpts-pantin.fr
contact@cpts-pantin.fr
07 81 55 55 48



Communauté
professionnelle
territoriale de santé
Pantin

SOMMAIRE

1. Le mot de la coprésidence : Lucie Campagné et Yohan Saynac

2. Retour sur l'année 2022

2.1 Rappel des missions de la CPTS

2.2 Consolidation du fonctionnement associatif en 2022

2.3 Bilan financier

3. ACI : les grandes missions

3.1 Mission 1 : Favoriser l'accès aux soins

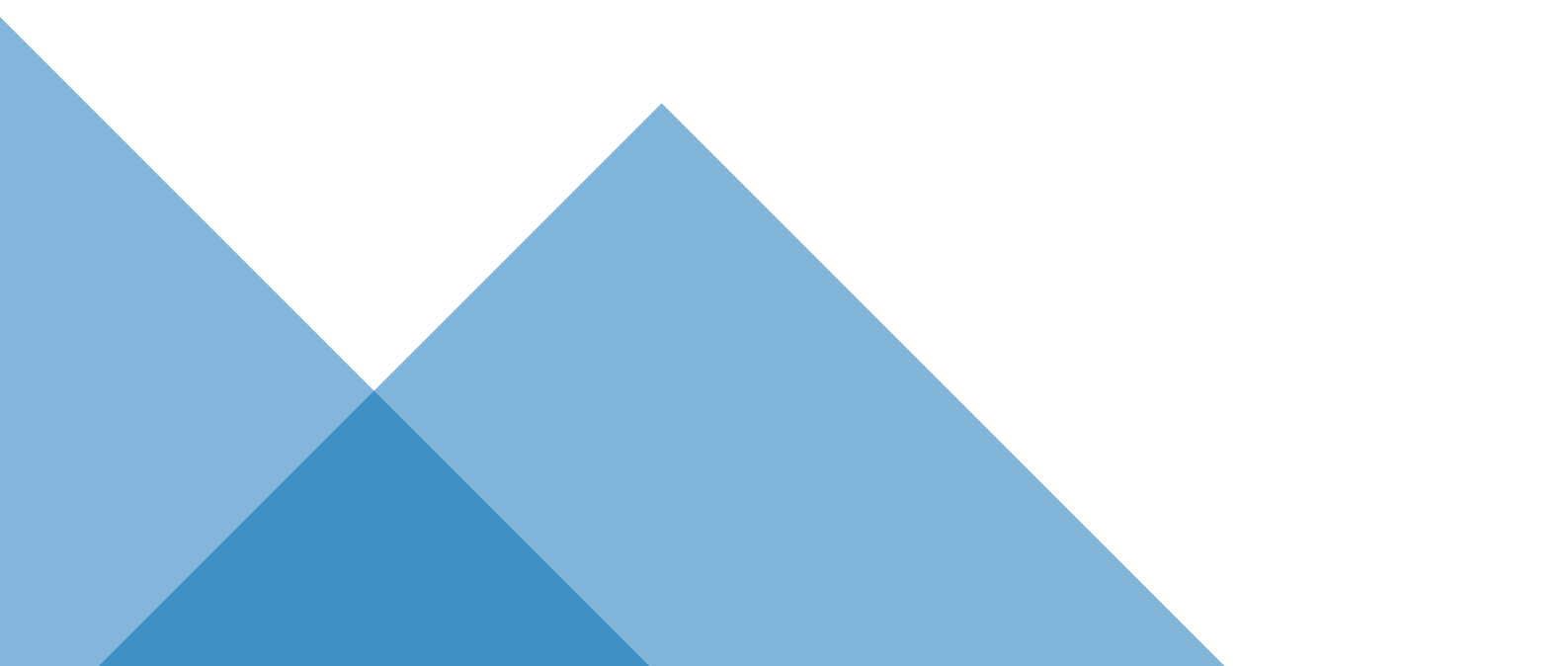
3.2 Mission 2 : Parcours pluriprofessionnels

3.3 Mission 3 : Actions coordonnées de prévention

3.5 Mission 4 : Qualité et pertinence des soins

3.6 Mission 5 : Accompagnement des professionnel.les

4. Vers 2023



1 - LE MOT DE LA CO-PRÉSIDENTE

Le mot de Lucie Campagné : de 2022 à 2023

L'implication de tous et toutes lors du COVID a été générateur de liens forts entre les professionnel·les de la ville. Mais si de nombreuses actions, comme la mise en place puis la gestion du centre de vaccination anti-COVID, ont été couronnées de succès, l'énergie mobilisée par tous et toutes a été massive lors de ces longs mois de pandémie.

C'est pourquoi la CPTS de Pantin a souhaité impulser une nouvelle dynamique en modifiant sa méthode de travail avec la coordination de l'association. L'année 2022 a donc été une année charnière dans la vie de la CPTS de Pantin, avec le changement de l'équipe de coordination.

En effet, précédemment accompagnée par le cabinet Keymed, l'association a souhaité se doter d'un coordinateur unique, proche du terrain et doté d'une formation solide en promotion de la santé. L'objectif était de permettre le déploiement des projets de santé mis entre parenthèses en raison de la forte mobilisation des équipes paramédicales et médicales contre le COVID à Pantin.

C'est dans cette dynamique que Stuart Pluen a rejoint l'équipe de la CPTS de Pantin en juin 2022.

Par la suite, les premiers ateliers d'activité physique adaptée (APA) ont pu être ouverts au début de l'été. Ces ateliers, destinés aux personnes de plus de 60 ans ou présentant des maladies chroniques, favorisent la reprise d'une activité sportive douce, le maintien de l'autonomie et limitent le risque de chute. Réalisés avec l'association Saparman et son équipe d'entraîneurs motivés et bienveillants, ils ont rencontré un vif succès auprès des participant·es. De nouvelles sessions ont d'ailleurs pu être organisées dès l'automne, elles aussi largement plébiscitées par les publics rencontrés.

L'année 2022 a aussi été marquée par l'inquiétude croissante des professionnel·les et des habitant·es, en particulier des Quatre Chemins, concernant la scène ouverte de consommation de drogues et plus spécifiquement de crack aux abords de la ville (Square Forceval). Un diagnostic de situation a été mené par la CPTS et la réunion de restitution a ensuite rassemblé nombre d'entre nous. Depuis, la scène ouverte a été démantelée et les usager·es ont en partie été déplacé·es. Mais les questions de santé publique que cette situation a soulevées, et en particulier celles concernant la santé mentale et l'accès aux soins des personnes les plus précaires, ont amené des réflexions qu'il faudra prolonger sur notre territoire.

Une autre action importante durant cette année 2022 a été de vous proposer des réunions de formation mensuelles interprofessionnelles. Nous avons ainsi pu rencontrer plusieurs partenaires du territoire et mieux identifier les moyens de les solliciter en cas de besoin (équipe de lutte contre les mutilations sexuelles féminines de Tenon, équipe mobile de protection de l'enfance de Trousseau, etc.).

Certaines de ces réunions étaient orientées vers des thématiques spécifiques et nous ont permis de monter collectivement en compétence sur ces sujets (outils de repérage des personnes avec des modes de consommation à risque etc.).

L'année 2022 a en parallèle été marquée par un important travail de structuration de l'association (révision des statuts, organisation du bureau et de la coordination). Ce travail était indispensable pour asseoir notre mode de fonctionnement, consolider puis prolonger les actions mises en place et ainsi nous projeter sereinement vers d'autres projets de santé sur le territoire.

La CPTS de Pantin, c'est enfin et également un réseau de collègues et de partenaires du champs médico-social que nous avons eu à cœur de faire vivre à travers nos outils et canaux de communication : groupe WhatsApp, site internet et newsletters. L'objectif étant de rendre visible les ressources et actions existantes, et qu'entre collègues nous puissions nous épauler au mieux dans l'accompagnement de nos patient.es.

Le mot de Yohan Saynac : vers de nouvelles perspectives

En raison des délais de validation de nos ACI 2022, notre AG annuelle visant à clôturer l'exercice 2022 se tient alors que nous achevons l'année 2023 ; je me permettrai ainsi d'ouvrir mon message sur les enseignements issus de l'année 2023.

Nous avons assisté, ces quatre dernières années, à la construction progressive d'une structure. Lucie nous l'a rappelé : d'une impulsion du terrain, reposant sur l'engagement de professionnel-les de terrain et soutenue par une structure de conseil (Keymed), nous arrivions en 2022 en fin de COVID avec la nécessité de faire évoluer l'organisation de l'association. Les attentes politiques ont aussi changé : nous sommes passé-es d'une volonté très libre et encouragée à des objectifs de plus en plus ambitieux et surtout chiffrables en matière d'impacts. La crise d'accès aux médecins traitants occupe aujourd'hui l'esprit de tous nos décideurs, à titre d'exemple. Toute initiative portée par les pouvoirs publics intègre, et c'est une bonne nouvelle, les CPTS. Cet état de fait nous a fait opter pour la mise en place d'une coordination in situ, avec Stuart en 2022, rejoint en 2023 par Malo.

Quelles sont les questions qui se posent aujourd'hui ? Comme vous le verrez un peu plus loin dans le rapport financier, nous n'atteignons pas en 2022 tous nos objectifs et perdons une partie conséquente des rémunérations variables. C'est tout à fait normal, explicable, mais c'est aussi un axe à travailler, supposant encore une montée en charge de la structure, ce à quoi nous avons travaillé en 2023. Parallèlement, comme l'a rappelé Lucie, d'importantes mises à jour ont eu lieu en matière de RH, de statuts etc. Une évolution qui a pu se réaliser grâce à l'investissement de Lucie et de Claudia Monaco, trésorière de la CPTS. Là encore, et à l'aune des enseignements de 2023, ceci n'est pas à mon avis une situation tenable dans la durée et ne résistera pas à une montée en charge supplémentaire. En 2023, 80% du temps de travail de nos coordinateurs est consacré à de la gestion administrative des affaires courantes... Le développement de la structure ne pourra pas reposer sur des soignants et sur nos coordinateurs qui gèrent de l'administratif, au lieu de soigner et de coordonner.

Voici les discussions qui nous animent actuellement. Opterions-nous, comme nombre de structures associatives qui montent en charge, vers l'embauche d'une direction dont le rôle serait précisément la gestion des affaires courantes et le pilotage des projets/orientations validées par le conseil d'administration ? Cela aurait l'avantage de positionner chaque organe à sa juste place, et de permettre une montée en charge qui ne pèse plus autant sur un nombre restreint de professionnel-les.

Nous ne trancherons évidemment pas cette question aujourd'hui, mais il nous semblait important de partager cette réflexion et ces enjeux.

Pas à pas, la CPTS de notre ville se structure, se consolide et met en place des actions pérennes au service de l'accès aux soins et de la promotion de la santé pour les habitant-es de Pantin.

Nous espérons que ce projet collectif continuera de s'enrichir des compétences de chacun-es.

2 - RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

2.1 - RAPPEL DES MISSIONS DE LA CPTS

EN SYNTHÈSE

Fondée en 2019, CPTS de Pantin a pour objet l'organisation et la coordination de l'offre de soin ambulatoire sur la commune de Pantin.

Le projet de santé de la CPTS de Pantin a été élaboré sur la base du Contrat Local de Santé d'une part et d'un diagnostic territorial réalisé par les professionnel·les de santé fondateur·ices. Ce projet de santé vise à répondre aux problématiques du territoire en termes d'accès aux soins, d'accès à la prévention, de coordination des soins entre la ville et l'hôpital et entre les professionnels de ville.

Les cinq missions confiées à la CPTS par la CPAM, financeur de l'association, sont les suivantes :

- 1 - Amélioration de l'accès aux soins
- 2 - Déploiement de parcours pluri-professionnels
- 3 - Accompagnement de dispositifs de prévention
- 4 - Amélioration de la qualité des soins
- 5 - Accueil des professionnel·les de santé sur le territoire

L'accomplissement et le suivi de ces missions font l'objet d'un Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) entre la CPTS et la CPAM. Cet accord est actualisé chaque année, au prisme de l'atteinte des objectifs fixés annuellement et des enjeux de santé identifiés par l'association.

La négociation des ACI au titre de l'année 2022 et le versement des part variables relatives à l'atteinte des indicateurs fixés se sont achevés en août 2023.

2.2 - CONSOLIDATION DU FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

COMPOSITION DU BUREAU ET DU CA

Dès la création de la CPTS, le choix a été fait par les membres fondateur-ices de composer un bureau et un conseil d'administration représentant à parts égales professionnel-les de santé libéraux-les et professionnel-les de santé salarié-es des Centres Municipaux de Santé (CMS) de la ville de Pantin.

Au 31 décembre 2022 et suite à approbation lors de l'AG du 08 février 2022, le bureau et le CA se composent des sept membres fondateur-ices de la CPTS : [Yohan Saynac \(Co-Président\)](#) ; [Lucie Campagné \(Co-Présidente\)](#) ; [Laure Bizeau](#) ; [Claudia Monaco \(Trésorière\)](#) ; [Ilham Najem \(Secrétaire générale\)](#) ; [Dider Duhot \(Vice-Président\)](#) et [Yannick Ruelle](#).

UNE NOUVELLE COORDINATION

Des évolutions nécessaires au déploiement des missions

L'évolution majeure de la CPTS de Pantin au titre de l'année 2022 a été le recrutement d'un coordinateur à temps plein, poste occupé depuis la fin du mois de juin 2022 par Stuart Pluen.

Cette nouvelle coordination se substitue au dispositif de coordination externalisé confié à Keymed depuis 2020. Il s'agit de porter l'engagement des professionnel-les de santé dans la gouvernance de l'association, de renforcer son identité associative et d'accompagner le déploiement de projets de santé locaux, en proximité des acteur-ices de santé du territoire et des habitant-es.

ÉVOLUTION DU SOCLE ASSOCIATIF

Des évolutions nécessaires au déploiement des missions

Au dernier trimestre 2022, les échanges avec le cabinet d'expertise comptable Fidexo ont permis d'identifier un certain nombre d'évolutions nécessaires au déploiement de l'activité de la CPTS sur le territoire et à l'atteinte des missions qui lui sont confiées.

Les travaux du Bureau et du CA ont ainsi porté sur :

- L'évolution des statuts de manière à assurer le bon déroulé des instances ;
- La rédaction d'un règlement intérieur encadrant l'indemnisation des membres participant-es à la gouvernance de l'association et/ou aux missions de santé de la CPTS ;
- La nomination d'un commissaire aux comptes, du fait de l'augmentation des subventions allouées par la CPAM en 2021 et 2022 ;
- La révision des modalités d'adhésions à l'association, afin de valoriser l'engagement des membres.

L'AGE de décembre 2022 a ainsi permis d'aboutir sur les points suivants :

- Approbation des comptes 2021 ;
- Approbation des nouveaux statuts ;
- Approbation du règlement intérieur portant sur l'indemnisation des membres ;
- Révision du montant des adhésions.

L'AGE a également permis de présenter le budget prévisionnel 2023 et de mettre ce dernier en perspective avec les missions confiées par la CPAM à la CPTS et les projets de santé envisagés sur 2023.

Au vu de la montée en charge prévue de l'activité en 2023 et de la nécessaire consolidation des assises associatives de la CPTS, les points relatifs aux modalités de fonctionnement quotidiennes et plus spécifiquement à la gestion des ressources humaines, feront l'objet d'une attention particulière des instances de gouvernance.

ÊTRE MEMBRE DE LA CPTS : UN ENGAGEMENT RENFORCÉ

Au 31 décembre 2022, ce sont 111 professionnel·les de santé qui composaient le groupe WhatsApp de la CPTS. L'association dénombre 22 adhérent·es à jour de leur cotisation. Enfin, 106 personnes sont abonnées à la newsletter de la CPTS.

La révision des statuts intervenue en décembre 2022 engage la voie vers une nouvelle culture de l'adhésion fondée sur le paiement effectif de sa cotisation. Il s'agit par cela de s'engager vers un projet de santé solide et partagé sur le territoire.

Depuis le 12.12.2022, les montants des cotisations pour 2023 sont fixés de la manière suivante (extrait du PV de l'AGE du 12 décembre 2022) :

Montant des adhésions 2023

Le montant des adhésions pour l'année 2023 est validé comme suit par les membres en présence :

- Cotisation de 30 euros pour les médecins, pharmaciens·es, dentistes ;
- Cotisation de 15 euros pour les autres professions de santé ;
- Cotisation de 5 euros pour les usager·ères avec possibilité de s'adresser au bureau en cas de difficulté

Chaque personne effectuant une demande d'adhésion à la CPTS est invitée à remplir une fiche d'informations, afin de rejoindre l'annuaire partagé de l'association accessible via l'espace adhérent.

Espace d'adhésion

Une page Hello Asso a été créée afin de :

- Permettre l'adhésion des professionnel-les ;
- Délivrer automatiquement une attestation d'adhésion à la CPTS ;
- Confirmer ou non le souhait de recevoir la newsletter et de rejoindre le groupe WhatsApp.

Depuis le 12.12.2022, les adhérent-es à jour de leur cotisation ont accès à un espace adhérent en ligne, qui rassemble notamment l'annuaire de la CPTS et une base documentaire "pratique" avec les éléments nécessaires à la conduite de projets de santé sur le territoire.

UN SITE INTERNET AU SERVICE DES PROFESSIONNEL-LES

Suite à décision du Bureau, il a été décidé que le site de la CPTS donnerait le plus largement accès possible à toutes les informations relatives aux ressources en santé du territoire, aux travaux en cours de la CPTS et aux rencontres planifiées sur l'année, et que ces informations ne serait pas réservées aux seul-es adhérent-es.

Il s'agit de faire de la CPTS, via son site, un espace ressource pratique, utile et accessible au plus grand nombre.

Lien vers le site internet de la CPTS : <https://cpts-pantin.fr/>

EN CONCLUSION

En conclusion, la fin d'année 2022 a été une période de consolidation des bases de la CPTS, de réappropriation de ses missions et possibilités d'actions par ses membres (bureau / CA) et de réactualisation de ses projets locaux 2023, tant au prisme des missions de santé qui lui sont confiées que des grandes échéances associatives qui rythment l'année.

2.3 - BILAN FINANCIER

En 2022 et au titre de ses missions de santé, la CPTS de Pantin a bénéficié de subventions de la CPAM pour un montant total de 200.650 euros :

- 145.000 euros au titre des parts fixes ;
- 155.650 euros des parts variables, soit 62% de la totalité du variable possible.

Les résultats ont été excellents sur les missions « Accès aux soins » et « Amélioration de la qualité des soins », et atteints partiellement sur les autres missions : « Développement de parcours pluriprofessionnels » ; « Déploiement d'actions de prévention » et « Accompagnement des professionnels de santé ».

A ces subventions de 200.650 euros s'est rajoutée une prime exceptionnelle de 45.000 euros.

Les frais afférents au fonctionnement de la CPTS sont restés faibles en 2022. Les efforts se portent avant tout sur sa structuration et sa professionnalisation, avec :

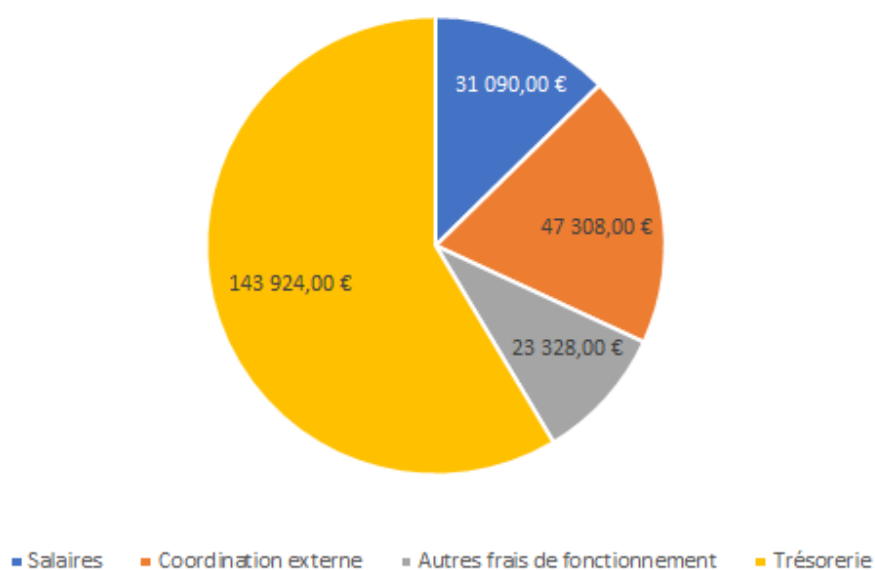
- L'embauche d'un coordinateur à temps plein :
 - La masse salariale s'élève à 31.090 euros en 2022, charges sociales comprises.
 - L'embauche d'un coordinateur en juin 2022 se substitue aux prestations externes de KEYMED (95.000 euros en 2021 et 47.000 euros en 2022).
- Le renforcement des missions supports, et notamment :
 - La valorisation des activités de la CPTS sur le territoire par le renforcement du dispositif de communication (site internet, newsletters, animation des groupes WhatsApp...) ;
 - Le renforcement du conseil en gestion associative, comptable et RH dispensé par le cabinet Fidexo.
- Le développement de liens et de partenariats sur le territoire afin d'améliorer la connaissance populationnelle de l'association.

L'indemnisation des membres, encadrée par le règlement intérieur approuvé en décembre 2022, reste à ce jour marginale dans le budget global (15.000 euros en 2021 ; 3600 euros en 2022.) Cette part est amenée à augmenter en 2023 avec le déploiement des projets associés aux missions de santé.

EN CONCLUSION

La CPTS de Pantin dispose ainsi à fin 2022 d'un fond associatif de 143.924 euros qui constitue la trésorerie de l'association. Ce fond associatif vise à être investi de manière harmonieuse et documentée sur les actions de santé qui seront définies comme structurantes.

Bilan exercice 2022
(Sur la base des subventions perçues au titre des ACI)

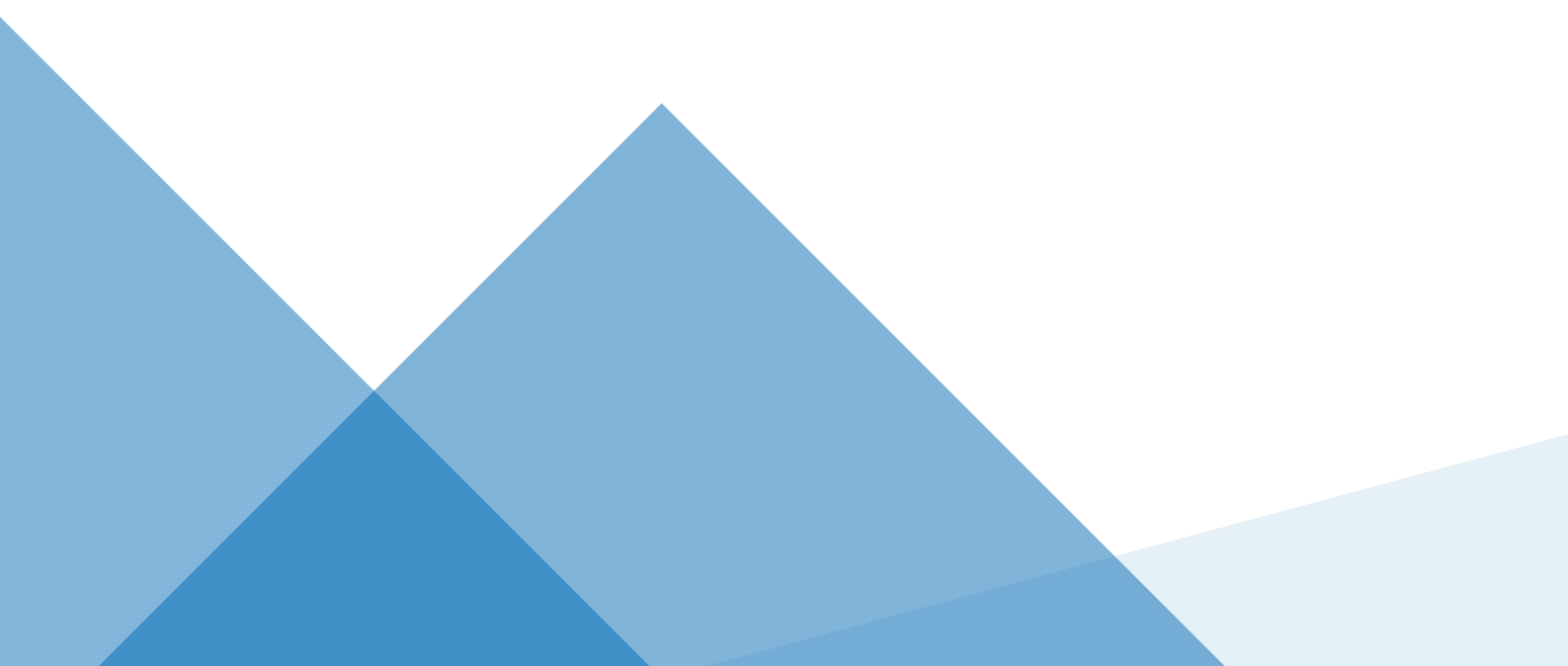


Les cotisations et dons des adhérents se montent à 59 euros au titre de l'année 2022 (montant des cotisations fixé à 1 euros en 2022). Ces 59 euros sont intégrés au fond associatif de la CPTS.

3. Les grandes missions

Les Accords Conventionnels Interprofessionnels

A.C.I.



3.1 - MISSION OBLIGATOIRE : FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS

1 - ACCÈS À UN MÉDECIN TRAITANT

En 2022, la progression de la patientèle disposant d'un médecin traitant, au sein de la population couverte par la communauté professionnelle, a largement progressé, avec un taux de près de 80% de couverture. Cette progression se vérifie particulièrement pour les patient-es en ALD.

Cet effort sera maintenu tout au long de 2023 par la CPTS, notamment concernant les personnes de plus de 60 ans et les personnes en ALD.

2 - PARCOURS DE SOIN EN ORTHOPHONIE

Une étude préalable visant à l'amélioration de la qualité des parcours patient-es a été menée conjointement par la Direction des PMI de Pantin - à l'origine de la demande - et deux orthophonistes adhérentes de la CPTS, entre les mois de septembre et novembre 2022.

Plusieurs réunions de travail visant à envisager des permanences et parcours se sont tenues en présence du coordinateur de la CPTS et de Marjorie Monroe, orthophoniste à la Maison de Santé Pantinoise. Une réunion de travail a été organisée entre la nouvelle Directrice des PMI de Pantin et les orthophonistes de la Maison de Santé Pantinoise.

Néanmoins et au vu des ressources, l'impossibilité immédiate d'assurer aux patient-es adressé-es un suivi post-évaluation a temporairement conduit à la mise en pause du dispositif envisagé.

Ce projet d'amélioration de la coordination des soins et de l'adressage, qui nécessite d'identifier et/ou de mettre en œuvre les ressources à même d'apporter aux enfants et aux familles les soins et informations qui leurs sont nécessaires, est reporté à 2023.

3 - ORGANISER LES SOINS NON PROGRAMMÉS

En 2022 et sur le sujet des soins non programmés (SNP), la CPTS s'est mobilisée de la manière suivante :

1 - Organisation de deux groupes de travail

En juin 2022 s'est tenu un premier groupe de travail visant à organiser les travaux de réflexion avec les professionnel·les de santé volontaires sur Pantin.

En septembre 2022, un second groupe de travail visant à partager autour des avancées des trois groupes de travail a été organisé.

A noter que les groupes de travail ne s'étant pas rencontrés durant l'été et du fait de la faible mobilisation, la rencontre s'est axée autour de la présentation du projet de recherche MATCH sur les SNP, dont la CPTS de Pantin est partie prenante.

2 - Identification de trois priorités :

Les échanges survenus en juin et septembre 2022 ont confirmé trois enjeux prioritaires, déjà identifiés en juin :

- **Priorité n°1** : Mieux connaître les pratiques existantes des professionnel·les sur le territoire pour accompagner les soins non programmés;
- **Priorité n°2** : Mieux connaître les usages des populations pantinoises dès lors qu'un sujet de santé considéré comme une urgence se présente;
- **Priorité n°3** : Au regard des usages, lieux de soin, sources et canaux d'information effectivement mobilisés par la population, être à même de communiquer de la manière la plus pertinente possible auprès des pantinoises et des pantinois sur le sujet des soins non programmés.

3 - Depuis septembre 2022, les travaux autour des SNP s'organisent de la manière suivante :

a - Concernant les pratiques des professionnel·les : direction d'une thèse de médecine générale portant sur l'organisation des SNP sur le territoire de Pantin (Méthode mixte) ;

b - Concernant la perception des usager·ères, les pratiques des professionnel·les et le rôle des CPTS : Poursuite de l'implication de la CPTS de Pantin dans le projet de recherche MATCH ;

- Un abstract, conjointement rédigé avec la CPTS de Pantin, a été proposé au Congrès 2023 de la Société Française Santé Publique.
 - Un observatoire des CPTS se met en place en 2023, en lien avec la CPTS de Pantin.

FOCUS : A propos de la place de l'Activité Physique Adaptée dans l'accès aux soins

Au titre des ACI, l'Activité Physique Adaptée (APA) est intégrée dans la mission "Prévention" de la CPTS. Néanmoins, les retours d'expérience au titre de 2022 nécessitent de revoir la place de ce dispositif dans l'accès aux soins.

En effet, le développement de l'APA sur le territoire a été identifié comme un moyen "d'aller vers" en santé, d'information et de sensibilisation des personnes de plus de 60 ans et/ou avec une pathologie chronique et/ou présentant des facteurs de risques.

Il s'agit également d'un levier fédérateur et relationnel entre la CPTS et les professionnel-les de santé du territoire prescripteurs (MG, IDE, Kinésithérapeutes, psychiatres...), dont certain-es sont demandeurs de l'APA pour leurs patient-e-s et deviennent des adresseur-es régulier-ères. Un certain nombre de professionnel-les de santé du territoire (IDE, MG) ont été impliqué-es en 2022 dans la refonte des parcours APA (échanges sur les attentes, besoins, motifs d'insatisfaction...).

Les professionnels restent impliqués-es en 2023 dans l'évaluation des dispositifs existants, notamment concernant l'accompagnement et le suivi de leurs patient-es.

L'APA se développe de manière accrue en 2023 (variété des ateliers, fluidité des parcours et de l'adressage, retours vers les professionnel-les de santé, communication et partenariats locaux) et vise à accompagner :

- les missions de la CPTS relatives à l'accès aux soins et aux parcours de soin (SNP, accès des personnes en ALD / en situation de vulnérabilité à un médecin traitant et aux soins en général, élaboration de parcours pluri-professionnels sur la base des entretiens préalables/motivationnels d'accès à l'APA) ;*
- les missions de la CPTS relatives à l'amélioration de la qualité des soins d'une part (Cf. précédemment) et relatives à l'accueil des professionnel-les de santé d'autre part, puisque l'APA se présente comme un "outil" à la fois "clé en main" mais aussi collaboratif, à construire ensemble, permettant de premiers contacts concrets avec les adhérent-es.*

Un groupe de travail dédié à l'APA s'est constitué fin 2022. Ce groupe de travail vise à travailler à la diversification des activités proposées, à leur accessibilité sur le territoire auprès de la population et notamment des publics les plus éloignés du soin (interventions prévues en maison de quartier en 2023), à la familiarisation des professionnel-les de santé avec l'APA (modes d'adressage, consultation préalable sur la base des recommandations de la HAS, enjeux psychosociaux / motivationnels dans la relation thérapeutique, mise en place d'espaces de socialisation et de confiance.)

Les participants aux groupes de travail sont :

- Yohan Saynac, Médecin généraliste
- Maxime Taybaly, Médecin généraliste
- Mariema Kachmar, infirmière Asalée et Infirmière en Pratique Avancée
- Stuart Pluen, coordinateur

3.2 – MISSION OBLIGATOIRE : PARCOURS PLURI-PROFESSIONNEL AUTOUR DU PATIENT

1 - RAPPROCHEMENT AVEC L'UDR JEAN VERDIER

En 2022, la CPTS de Pantin a initié un partenariat avec l'Unité de Diagnostic Rapide de l'hôpital Jean Verdier, concomitamment à l'arrivée au sein de la CPTS des Drs Louise Feltin et Maxime Taybaly.

Les Drs Feltin et Taybaly ont effectué une partie de leur formation d'interne de médecine générale au sein des structures de la ville (MSP Pantinoise ; CMS Cornet) avant de prendre des fonctions d'assistant-es ville-hôpital à Jean Verdier.

Ces deux médecins exercent tous-tes les deux à l'hôpital Jean Verdier (service de médecine interne et radiologie) et en ville à Pantin (MSP).

2 - LIEN MÉDECINS GÉNÉRALISTES ET PSYCHIATRES : UNE ORGANISATION FACILITÉE

En 2022 est mis en place au sein des CMS de Pantin un premier dispositif d'avis ponctuel en psychiatrie dans le cadre des parcours de soin, avec l'intervention de la psychiatre exerçant à mi-temps au CMS Cornet, le Dr Wetzel.

L'arrivée d'un nouveau psychiatre en janvier 2022 sur Pantin a permis d'initier la mise en œuvre d'un système similaire (adressage de patient-es pour avis ponctuels) prévu pour aboutir à la fin du premier semestre 2023.

Ce sont désormais deux psychiatres qui peuvent être sollicité-es pour accueillir des patient-es et donner un avis ponctuel : l'une intervenant à mi-temps au sein des CMS et en ville (MSP Au Fil de l'Eau), l'autre à plein temps en ville.

Depuis janvier 2022, deux plages de rendez-vous pour avis ponctuels ont été ouvertes à Pantin, soit 100 rendez-vous ouverts et formalisés sur le planning du Dr Wetzel.

3 - RÉUNIONS DE FORMATION

Plusieurs réunions de formation axées sur les parcours pluriprofessionnels et visant à favoriser les coopérations entre professionnel-les / ville-hôpital se sont tenues en 2022. Depuis le dernier trimestre 2022, ces réunions sont ouvertes à l'ensemble des professionnel-les de santé du territoire.

Recensement des réunions de formation 2022

Jeudi 25 novembre 2021	CMP Pantin : Dr Eleni Kenanidou e.kenanidou@epsve.fr
Jeudi 16 décembre 2021	Relais des parents Charlotte Gobé - psychologue : c.gobe@ville-pantin.fr Expositions aux écrans Communication avec les adolescents
Vendredi 21 janvier 2022	Sevrage tabac Dr Mathilde Guillot
Jeudi 17 février 2022	Les joies de la Sophrologie – projet “Dans tous les sens” Ateliers femmes victimes de violences Quan/Castellani Étude rétrospective sur la cs précarité de Pantin avant le dispo PASS Thésard d'Emilie Thouny Bilan de santé migrants Dr Ando Rajaonah
Vendredi 25 mars 2022	PROSES : Outils de repérage trouble alcool Dr Raphaël Nusinovici s.mahammedi@proses.org 06 38 89 20 44
Vendredi 22 avril 2022	Premiers secours en santé mentale Philippe Maugiron - médiateur de santé - pair GHU Paris psychiatrie et neurosciences 06 67 45 67 98
Jeudi 19 mai 2022	Protection de l'enfance Dr Nathalie de Suremain Urgences pédiatriques de l'hôpital Trousseau nathalie.desuremain@aphp.fr Dr LOSCHI Solène Unité mobile PEPS (Protection de l'Enfance et Pédiatrie Sociale) Urgences pédiatriques de l'hôpital Trousseau Capacité de pratique médico-judiciaire solene.loschi@aphp.fr http://www.sfpediatriemedicolegale.fr
Vendredi 21 Octobre 2022	Unité de réparation des mutilations sexuelles de l'hôpital de Montreuil
Vendredi 25 novembre 2022	Rencontre avec les équipes du DAC 93 Sud autour du parcours post cancer

4 - CRACK À PANTIN, MONKEYPOX : RENFORCEMENT DES COOPÉRATIONS TERRITORIALES

L'épidémie de Monkeypox débutée en mai 2022, la recrudescence des inquiétudes liées au déplacement de la scène ouverte de crack en bordure de la ville de Pantin en septembre 2021 et, de manière plus transversale, la mission de coordination au cœur des actions de la CPTS, ont été les catalyseurs d'actions de rapprochement de l'association avec de nombreux acteurs locaux dès le mois de juin 2022.

Entre juin et décembre 2022, plusieurs rencontres ont été organisées sur le territoire de Pantin entre le coordinateur, des membres du bureau et des acteurs locaux (du sanitaire, du social et du médico-social). Il s'agissait de favoriser les liens de coopération, d'identifier plus précisément les ressources existantes dans l'information, l'orientation et l'accueil des publics, et d'améliorer l'organisation des soins primaires en ouvrant des réflexions sur les parcours pluriprofessionnels.

Ces rencontres contribuent directement au déploiement de parcours de santé coordonnés sur le territoire qui seront poursuivis en 2023.

5 - CONVENTIONNEMENTS AVEC LES LILAS

Une convention de délégation de gestion entre le planning familial et les CMS de la Ville de Pantin a été signée en 2022.

Les professionnel·les de santé de la Maison de Santé Pantinoise sont conventionné·es avec les Lilas depuis 2021. Elles suivent régulièrement les formations à l'IVG dispensées par le réseau REVHO.

3.3 – MISSION OBLIGATOIRE : DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS COORDONNÉES DE PRÉVENTION

1 – L'APA À PANTIN

L'année 2022 a été une année de mise en place des premiers ateliers d'APA par la CPTS sur le territoire de Pantin.

Deux ateliers composés de 12 séances chacun, d'une durée d'une heure hebdomadaire, ont été organisés pour les personnes de plus de 60 ans, en partenariat avec Sapauman. Les programmes sont financés par le PRIF. Les ateliers se tiennent au gymnase Maurice Baquet, à Pantin, dans le dojo.

Le premier atelier s'est tenu du 25 avril au 25 juillet de 9h à 10h tous les lundis matin.

Le second atelier s'est tenu du 03 octobre au 19 décembre sur les mêmes horaires.

Retour qualitatif

Le premier atelier APA "60 ans et +" n'a pas mobilisé beaucoup de patient-es.

Un mode de recrutement différent a été testé pour le second atelier, avec la refonte de la newsletter mensuelle, l'amélioration des flyers d'information, la remise de flyers en main propre des professionnel-les de santé dans les CMS, cabinets de ville et Maisons de Santé, la sollicitation des infirmières Asalée et IPA dans l'adressage des patient-es, et enfin l'adaptation des modes d'inscriptions aux usages des patient-es et des professionnel-les (par téléphone, directement auprès du coordinateur, par mail, par questionnaire en ligne).

Des demandes de participation ont dû être refusées par manque de place tout au long du mois d'octobre.

Pour mieux comprendre les motivations des professionnel·les de santé à orienter ou non leurs patient·es vers l'APA, plusieurs entretiens ont été organisés par le coordinateur afin de recueillir leurs attentes et besoins en novembre et décembre 2022.

Fin 2022, la création de la **rubrique Sport Santé** sur le site de la CPTS illustre les nombreuses évolutions qui sont intervenues sur les ateliers APA, avec mise en ligne des infographies des parcours, des flyers et des formulaires d'inscription, ainsi que du calendrier sur l'année 2023.



Mise en ligne du parcours d'adressage à l'APA sur le site de la CPTS

2 - SANTÉ SEXUELLE

Le second semestre 2022 s'est également traduit par un renforcement des actions de prévention liées à la santé sexuelle, principalement par deux biais :

1 - Prises de contacts ou renforcement des liens avec des acteurs et intervenant-es de la santé sexuelle, afin d'identifier les possibilités d'intervention croisées auprès de la population et au sein des établissements scolaires :

- DMC Sida (93)
- Queer Pantin (Pantin)
- Comité des Familles (93)
- CRIPS (93)
- Nénuphar Médiation (notamment en perspective de la reprogrammation des cafés santé sexuelle en maison de quartier en 2023)

2 - Consolidation des interventions en milieu scolaire par les professionnel-les de santé des CMS, en lien avec le planning familial :

- 5 interventions organisées en 2022 au sein du lycée Lucie Aubrac (51 rue Victor Hugo, Pantin)

3.4 - MISSION COMPLÉMENTAIRE : DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ ET DE LA PERTINENCE DES SOINS

1 - CRACK À PANTIN : RÉPONDRE AU CONTEXTE LOCAL ET AUX BESOINS D'AMÉLIORATION DES PRATIQUES

Suite à plusieurs retours des professionnel·les de santé membres de la CPTS et à leurs inquiétudes, un diagnostic territorial sur le crack à Pantin a été réalisé entre le mois de juin 2022 et le mois de décembre 2022.

Ce diagnostic visait à retracer l'historique du crack à Pantin et plus globalement ses évolutions au niveau européen, à recueillir les perceptions des riverain·es, des associations de RdR et de l'ensemble des parties prenantes sur le territoire de la CPTS. Avec, in fine, l'organisation de sessions d'information auprès des professionnel·les membres de la CPTS (remise en perspective du crack dans son contexte actuel, parcours de vie des usager·ères, représentations et stigmatisations, typologies de consultations, partage de pratiques, ressources de proximité...).

Ces travaux ont permis de créer ou de renforcer les liens de la CPTS avec de nombreux acteurs intervenant dans le champs des addictions et à répondre aux très nombreuses interrogations des professionnel·les.

Une réunion de formation dédiée au crack à Pantin a été organisée en janvier 2023, avec présentation du diagnostic territorial et intervention de l'association de réduction des risques Gaïa.

Près de 40 participant·es - salarié·es des CMS et professionnel·es de ville - ont assisté à cette rencontre, ainsi que plusieurs acteurs et associations en santé locales.

Pour poursuivre ces travaux et réflexions, accompagner les pratiques, un groupe de travail sur les addictions s'est monté en février 2023 au sein de la CPTS.

2 - LES RÉUNIONS DE FORMATION : AU CŒUR DES MISSIONS DE LA CPTS

L'année 2022 a permis de consolider un groupe de travail dédié à l'organisation des réunions de formation sur l'année, à l'attention des membres de la CPTS.

L'enjeu consiste à répondre à des problématiques remontées par les professionnel-les de santé, à ouvrir à des sujets relatifs aux missions de la CPTS (Santé sexuelle, santé mentale, violences faites aux femmes...) et à faire intervenir des acteurs extérieurs afin de favoriser les coopérations, proposer des ressources et améliorer les pratiques.

Les réunions de formation se tiennent à une fréquence mensuelle, tous les derniers jeudis ou vendredis du mois, de 12h30 à 14h30.

Le groupe de travail "Formation" est composé :

- Du Dr Anne Mottais
- Du Dr Lucie Campagné
- De Stuart Pluen

Chaque réunion de formation fait l'objet d'une communication sur le groupe WhatsApp de la CPTS, sur le site internet (rubrique "Actualités" + "Agenda" notamment) et via les newsletters envoyées aux membres.

3 - VALORISER LA RECHERCHE POUR AMÉLIORER LES PRATIQUES

Un enjeu fort de la CPTS amorcé en 2022 consiste à valoriser les travaux de recherche menés par les internes en médecine générale sur le territoire de Pantin. Ces travaux peuvent être présentés en RCP, en groupes de pairs ou encore en réunions de formation. Ils peuvent venir nourrir de nouveaux groupes de réflexions thématiques.

Dans ce prolongement, certaines missions de santé de la CPTS se prêtent à l'accueil d'étudiant-es en thèse de médecine ou en master 2 de santé publique, avec la possibilité d'alimenter des groupes de travail thématiques.

Ainsi, en 2023, les travaux de recherche en cours sur le post-partum sont-ils à l'origine de la création d'un groupe de pair-es rassemblant sage-femmes, kinésithérapeutes et médecins généralistes.

3.5 – MISSION COMPLÉMENTAIRE : ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNEL-LES DE SANTÉ

1 - LE SITE INTERNET DE LA CPTS : UN OUTIL RESSOURCE ET D'ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN

Le site web de la CPTS vise à mettre à la disposition des professionnel-les, de manière concrète et opérationnelle, un ensemble de ressources à même de faciliter leur exercice au quotidien.

Il s'agit également de donner à voir les actions de terrain de la CPTS et son engagement de chaque instant au service de l'amélioration de la coordination des soins.

Le site internet de la CPTS se veut un moyen de mobilisation, de fédération et de création de lien, par la manifestation de son engagement sur le territoire de Pantin.

Il s'agit enfin de faciliter la prise de contact avec les membres du bureau et le coordinateur pour toutes questions relatives à la CPTS.

La refonte du site en 2022

Plusieurs opérations de refonte du site sont intervenues au second semestre 2022. Il s'agissait d'améliorer et de mettre à jour l'existant, une parenthèse étant intervenue depuis sa création en 2019 du fait de l'épidémie de COVID.

Ainsi :

- La page "Qui sommes-nous" a été mise à jour, et intègre désormais les statuts de l'association ainsi que le Contrat Local de Santé.
- La rubrique "actualités" a été restructurée et le contenu des articles enrichi.
- L'agenda est mis à jour mois par mois et est ouvert à qui consulte le site. Il permet de refléter l'activité mensuelle de la CPTS.
- La rubrique "Nos actions" apporte, pour chaque mission de la CPTS, des éléments de présentation et d'action concrets, consultables et téléchargeables par tous.

- Une rubrique “travaux de recherche” a été mise en ligne, dans l’optique de valoriser les travaux des étudiant-es suivis en thèse par les membres de la CPTS et d’accompagner les appels à recrutement / communication.
- La rubrique “Adhérer” a été transformée pour rendre plus intuitive l’adhésion à la CPTS ; la page Hello Asso afférente a été restructurée et personnalisée, de manière à afficher les missions, enjeux et l’identité de la CPTS. Depuis l’AGE de 2022 et la refonte des statuts de la CPTS, plusieurs tarifs d’adhésion sont proposés. Ces dernières sont dorénavant ouvertes à la population pantinoise usager et usagères du système de santé ainsi qu’aux structures du social et du médico-social.
- L’espace adhérents a été ouvert le 1er janvier 2023. Il permet aux membres à jour de leur cotisation de disposer d’un compte personnel, d’accéder à l’annuaire de la CPTS, à la cartographie des ressources et à un dossier ressource regroupant les outils administratifs et comptables (indemnisation en cas de participation à des groupes de travail).
- Enfin, via le footer, il est désormais possible aux internautes d’accéder à la base documentaire de la CPTS, à sa page LinkedIn et de s’abonner à la newsletter bimensuelle.

2 - UN NOUVEAU FORMAT DE NEWSLETTER

Le nouveau format de newsletter, inauguré en septembre 2022, vise à valoriser les actions menées par la CPTS ainsi qu’à annoncer les nouvelles installations sur Pantin.

Téléchargeables en pdf, les différentes éditions peuvent être transmises aux nouveaux arrivants et membres.

3 - LE GROUPE WHATSAPP : UN OUTIL RELATIONNEL PRATIQUE ET ADAPTÉ AUX USAGES

Plusieurs outils de communication sécurisés ont été étudiés en 2021 et 2022.

Néanmoins, au vu des actions actuelles et des usages des professionnel-les, le groupe WhatsApp de la CPTS, qui rassemble près de 130 membres, reste le moyen de communication et d’information le plus adapté et le plus accessible à ce jour.



Soins non programmés

Retour sur les travaux du 27 juin à Pantin !



En résumé

Le 27 juin dernier, les premiers groupes de travail sur les soins non programmés (SNP) se sont tenus au CMS Cornet .

Organisés par la CPTS de Pantin, ces groupes ont rassemblé plus d'une vingtaine d'acteurs de santé du territoire. Ils visaient d'une part à faire le point sur les tenants et aboutissants des SNP, et d'autre part à identifier et partager les pistes de réflexion basées sur les spécificités du territoire de Pantin et les retours d'expérience des professionnels.

**Un grand merci à toutes et à tous pour votre présence
et la richesse de vos contributions !**



À suivre

Les prochains groupes de travail se tiendront à la fin du mois de septembre 2022. Pour indiquer vos disponibilités, n'hésitez pas à vous rendre sur [notre agenda](#).



L'automne à la CPTS de Pantin

Temps de lecture : 5 min

AU PROGRAMME...

+ Nouvelles installations à Pantin

+ Actualité de la recherche étudiante

- Travaux en cours : soins non programmés sur le territoire
- Appel à participation : surmonter la barrière de la langue en médecine générale

+ Mais aussi

- Vaccination antigrippale
- La maison de santé Au Fil de l'Eau recherche une IDE
- La coordination s'installe à la Maison des Associations



L'association des professionnels de santé du territoire de Pantin est aussi un espace et un réseau de praticiens promouvant la recherche en santé publique, depuis un ancrage local.

Chaque année, de nombreux internes en médecine et étudiants sont accompagnés par les professionnels de santé dans la direction et la réalisation de leur thèse ou mémoire de fin d'étude.

Une initiative qui permet de penser de nouvelles pratiques de soin adaptées aux réalités de terrain, en lien avec la population.

C'est ainsi qu'en sus de l'actualité de la CPTS, cette newsletter de novembre revient sur deux initiatives de recherche en cours, illustrant la manière dont recherche et projets de santé se croisent et se renforcent mutuellement.

Bonne lecture !

4 -Vers 2023

Pour conclure et dans le prolongement des travaux présentés en introduction du présent rapport, l'année 2022 a consisté à asseoir le positionnement de la CPTS de Pantin comme un acteur de santé clé sur son territoire, à la fois moteur, engagé, fédérateur de l'ensemble des parties prenantes - professionnel-les de santé, acteurs associatifs, établissements de santé, acteurs du social et du médico-social, population pantinoise, élus de la ville de Pantin - autour d'un projet de santé partagé établi sur la base du contrat local de santé et sur un processus continu d'amélioration de la connaissance de son territoire par la CPTS.

L'année 2023 devrait ainsi être favorable à la consolidation des projets de santé déjà initiés et au déploiement de nouveaux dispositifs de coordination pluri-professionnel-les.

Nous vous donnons rendez-vous en 2024 pour partager ensemble ce prochain point d'étape !



CPTS DE PANTIN

www.cpts-pantin.fr
contact@cpts-pantin.fr
07 81 55 55 48



Communauté
professionnelle
territoriale de santé
Pantin